

RENTRÉE 2021 DU TRÉLAZÉ GYM CLUB

Protocole sanitaire

Le Trélazé Gym Club et ses entraîneurs sont particulièrement heureux de retrouver ses sportifs et gymnastes en cette rentrée 2020 après de longs mois d'éloignement.

Afin que cette rentrée se déroule dans les meilleures conditions en s'adaptant au contexte actuel, le TGC est particulièrement attentif aux réglementations et recommandations actuelles, et applique les directives nationales, de la fédération française de gymnastique et de la Ville de Trélazé.

Vous trouverez ci-dessous les dispositions prises par le club pour débiter les entraînements, à **compter du 7 septembre prochain !**

Il est indispensable que chaque gymnaste, ainsi que ses parents ou représentants légaux s'engagent, au moment de l'inscription et dans l'intérêt de tous, à respecter ce protocole. Ainsi, chacun, en adhérant au TGC, atteste en avoir pris connaissance et l'appliquer.

- L'arrivée/ le départ des gymnastes :

Comme le précise le règlement interne, les parents sont responsables de l'organisation des conditions d'arrivée et de départ des enfants pratiquant la gymnastique.

Afin d'éviter les rassemblements, il est demandé, en ce début d'année, que les parents accompagnateurs de leurs enfants limitent leur présence dans la salle aux arrivées et départs du gymnaste en s'assurant que l'entraîneur puisse le prendre en charge et en avertissant de son départ. Seuls les gymnastes pourront pénétrer dans l'espace au-delà du hall d'accueil de la salle (espace proche des sanitaires à l'entrée de la salle de la Goducière).

Les parents ou accompagnateurs âgés de plus de 11 ans devront porter un masque et s'assurer du lavage de leurs mains à l'entrée dans l'enceinte.

L'entrée et la sortie pour le site de la Goducière seront situées sur le parking principal du stade de la Goducière (et non plus du côté de la piscine qui sera en travaux). Un sens de circulation sera mis en place à la salle de la Goducière par un fléchage.

Pour les cours de baby gym qui ont lieu au Profac, les parents ou accompagnateurs doivent également s'assurer du port du masque et du lavage de leurs mains au préalable.

- Les dispositions pour les gymnastes pratiquants :

Pour les adhérents majeurs : afin de pouvoir pratiquer au sein du club, il est **obligatoire d'avoir un pass sanitaire valide**.

Concernant les adhérents âgés de 12 à 17 ans, le pass sanitaire sera également **obligatoire à partir du 30 septembre 2021**.

Les moins de 12 ans, quant à eux n'ont pas besoin de pass sanitaire.

Un PASS SANITAIRE valide, qu'est-ce que c'est ? :

- Un schéma vaccinal complet (2 doses et un délai de 7 jours après la deuxième dose)
- Un test PCR ou antigénique négatif de – de 72h
- Le résultat d'un test PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, attestant du rétablissement de la COVID 19

Les gymnastes de plus de 11 ans devront porter le masque uniquement en dehors de l'activité sportive. Compte tenu de l'activité sportive, il n'est pas demandé aux sportifs de porter un masque pendant l'entraînement.

Les pratiquants uniquement pourront accéder aux vestiaires, notamment pour déposer les affaires. Pour éviter les regroupements, nous recommandons aux gymnastes qui le peuvent de se mettre en tenue de pratique sportive avant l'arrivée à la salle et de ne pas se changer dans les vestiaires. Il est demandé à chacun de disposer d'équipements individuels. En ce sens, chacun doit emmener une bouteille d'eau ou une gourde marquée à son nom.

Avant chaque entraînement, chaque gymnaste doit se laver les mains. Si le club mettra à disposition du savon, il est également possible pour chacun d'emmener du savon et un rouleau de sopalin individuels afin de disposer d'un matériel individuel pour cela.

Il sera également demandé aux gymnastes de se laver les mains entre chaque séquence et atelier (changements d'agrès)

- Les dispositions du club, des entraîneurs :

Un référent a été nommé au sein du club, sera formé et relayera et veillera aux dispositions, leur adaptation et leur respect. Il s'agit de Matthieu Scourzic.

Les entraîneurs respectent les préconisations sanitaires, notamment en termes de lavage des mains réguliers.

Le club doit désinfecter les agrès et les tapis après le passage d'un groupe et donc régulièrement.

Le TGC a fait l'acquisition de magnésie liquide, en cours de livraison.

Ces dispositions seront bien entendu actualisées selon les évolutions.

Vous pouvez transmettre vos questionnements, si vous en avez, notamment à travers l'adresse mail : contact@trelazegym.fr

Nous vous rappelons que le dossier d'inscription de chaque gymnaste doit être complet (formulaire d'inscription, questionnaire médical ou certificat médical et paiement) et retransmis pour qu'il puisse participer aux entraînements. Nous ne pourrions malheureusement pas permettre à un gymnaste de participer aux activités sans cela, même s'il se présentait au cours concerné.

25/08/21 – Rentrée du TGC – Protocole

Nous savons que nous pouvons compter sur l'attention et l'implication de tous et nous souhaitons à chacun et chacune d'entre vous une année sportive enthousiasmante, chaleureuse, avec le plaisir de se retrouver !

Les entraîneurs et le conseil d'administration du TGC 😊

Référent Prévention Covid : Matthieu Scourzic – contact@trelazegym.fr